

Régler à l'amiable ses différends en urbanisme

Code  
**701431**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1158 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## **PUBLIC**

Avocats – Juristes – Notaires –  
Urbanistes

## **PRÉ-REQUIS**

Aucun prérequis nécessaire

## **NIVEAU D'EXPERTISE**

Perfectionnement

## **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

## **SATISFACTION ET EVALUATION**

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de

## **Objectifs pédagogiques**

- Délimiter le périmètre de la médiation administrative
- Initier la médiation en urbanisme
- Mettre en oeuvre la médiation en urbanisme

## **Programme de la formation**

### **Engagement**

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

### **Délimiter le périmètre de la médiation administrative**

#### **Distinguer la médiation des autres modes amiables**

- Différents modes amiables
- Modes amiables et droit public

#### **Différencier médiation administrative et autres formes de médiation**

- Médiation administrative, médiation judiciaire, et médiation conventionnelle
- Médiation administrative (Code de justice administrative)
- Particularités textuelles
- Cas pratique : mettre en oeuvre une médiation administrative suivant chaque juridiction, l'exemple de l'ordonnance deux en un

#### **Anticiper les difficultés**

- Médiation avec une personne morale : délais de validation
- Contrôle de légalité du préfet
- Recours des contribuables
- Finances publiques et contrôle du comptable public
- Cas pratique : qui représente la personne morale ? qui est compétent ?

### **Initier la médiation en urbanisme**

formation ou d'un certificat de réalisation

### **ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE**

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

## Proposer une médiation

- Initiative du juge
- Initiative des parties
- Temporalité de la proposition

## Examiner les litiges de la médiation

- Refus du juge administratif d'ordonner une médiation
- Contentieux de la légalité, mais pas seulement
- Cas pratique : lancer une médiation

## Mettre en oeuvre la médiation en urbanisme

### Déterminer les domaines

- Litiges en droit de l'urbanisme opérationnel et réglementaire
- Litiges en droit de la responsabilité
- Autres litiges ou sujets à traiter

### Adopter la posture adéquate

- Sortie du contentieux
- Contrôle de la régularité de l'accord et sa possible exécution
- Désistement de la procédure en cours
- Homologation de l'accord ou non ?
- Cas pratique : comment traiter la possibilité de substituer un motif en cas de refus d'autorisation ?

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

...

### PARIS

- 1 Oct. 2026
- 7 Déc. 2026

### A DISTANCE

- 1 Oct. 2026
- 7 Déc. 2026

